La formation médicale va changer

Compte Test - 2014-02-20 07:12:00 - Vu sur pharmacie.ma

La formation en médecine sera revue de fond en comble par le ministère de l'Enseignement supérieur. La nouvelle mouture devrait en principe accompagner l'introduction du système LMD en septembre prochain. Elle prévoit la formation d'un nouveau profil de médecins qui a été validé à la fois par le ministère de l'Enseignement supérieur et celui de la Santé.

Le projet ne date pas d'hier. Les commissions de quelque 4 facultés de médecine (Rabat, Casablanca, Marrakech et Fès) avaient travaillé sur ce dossier il y a quelques années déjà. Une commission nationale avait ensuite pris le relais. La réforme devait intervenir en 2007 mais elle n'a finalement pas abouti.

Aujourd'hui, les maladies transmissibles ont cédé la place à des pathologies chroniques se traitant sur le long terme et engendrant des dépenses considérables. La tutelle compte ainsi former une nouvelle génération de praticiens qui passeront du statut de simples diagnosticiens cliniciens à de véritables «acteurs de la santé publique». Des compétences avec une conception «communautaire» de la médecine, plus orientées vers la prévention et soucieuses de l'économie de la santé.

Les futurs médecins devront agir en amont de la maladie afin de prévenir les risques et réduire au maximum les coûts liés à la santé. Ils devront aussi assurer un suivi permanent de leurs patients, à travers des dossiers médicaux personnels (DMP) informatisés, et participer à la recherche scientifique et à l'étude des facteurs de risque. Les praticiens devront donc accumuler plus de connaissances. Comment cela va-t-il se traduire concrètement?

Près d'une dizaine de modules seront introduits dans le cursus: Psychosociologie, éducation thérapeutique, prévention, informatique, communication, management... des cours en langues étrangères pourront également être inclus.

La formation se déclinera en trois branches: celle des formateurs, futurs professeurs destinés à assurer la relève dans les facultés, celle des médecins spécialistes et enfin, celle des médecins généralistes initiés en médecine communautaire.